

POUR QUE RÉVOLUTION

Devenir évolution

« Enwèye, lève-toé! Décriss, toé pis ton osti de chien! Tu sais que t'as pas le droit de dormir ici. Ça va te faire un beau constat de 144 \$. Vous avez pas encore compris qu'on est écœurés de vous voir dans l'parc, toé pis ta gang de crottés? Pis à part de ça, j'veux rien voir traîner, sinon c't'un autre ticket! »



En 2010, les gens en situation d'itinérance ont reçu une augmentation de 6562 contraventions comparée à 1994, autrement dit, 6 fois plus¹. Ceci a permis à la municipalité de Montréal de s'endetter de 15 beaux millions de dollars en frais judiciaires au cours des 15 dernières années. Depuis 2011, le nombre de constats d'infraction a légèrement baissé. Malheureusement, le profilage social, lui, est encore bien présent. Il n'est pas rare, en effet, de voir quelqu'un à l'apparence plutôt marginale manger 6 tickets en l'espace de 20 min pour des réflecteurs manquant sur son vélo. Voilà comment ici on nous « protège » de ceux qui « contournent » la loi. La ville de Montréal a mis en place plein de règlements municipaux afin d'écartier les itinérants, et ce, spécialement dans le centre-ville. Ça fait plus « propre », puis on ne voudrait surtout pas effrayer les touristes... Pourtant, malgré ces

mesures, 60% des résidents de la métropole ne voient aucun progrès dans l'aménagement et la gestion de l'espace public.

Selon une étude faite par le réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM) auprès de plusieurs intervenants de ressources communautaires à Montréal, 60% d'entre eux disent entendre parler fréquemment de cas de violence verbale de la part du service de police de la ville de Montréal (SPVM). Ce chiffre augmente à 94% pour ce qui est de la violence physique! Il faut avouer qu'un peu moins de tickets municipaux, ça fait du bien, mais on voit clairement que ça ne règle pas le problème. Voici plusieurs cas d'abus qu'ont vu toujours en 2013: intimidation, attaque verbale, contravention, fouille et arrestation illégales, discrimination, brutalité armée ou physique, invasion de

domicile sans aucun mandat, dissimulation de preuves, vol, bris de matériel de consommation de drogues et même, parfois, agression sexuelle.

Mais les citoyens maintenus en marge ne sont pas victimes de profilage social seulement de la part des policiers. Beaucoup d'autres travailleurs du domaine public y prennent part. Je parle ici d'agents de sécurité, de cadets et bien sûr de nos fameux agents de la société de transport de Montréal (STM). Bien que le métro n'est pas considéré comme un espace public, on y remet beaucoup de constats d'infractions, par exemple : pour avoir jumpé la *gate* sans payer, être couché sur un banc ou encore de boire une boisson alcoolisée. Toujours selon l'étude du RAPSIM, 78% des intervenants en 2011 nous mentionnent avoir entendu parler de cas de gens qui se font harceler avec les contrôles d'identité ou de fausses accusations (66% pour Hochelaga-Maisonneuve et 91% pour le centre-ville). Depuis 2007, le nombre d'agents du SPVM dans le métro ne cesse d'augmenter et, par le fait même, le nombre de contraventions envers les personnes en situation précaire.

Question de terminer mon article sur une note plus positive, j'aimerais souligner le travail de la Commission des droits et liberté qui a osé mettre ses culottes pour dénoncer le trop grand nombre de tickets donnés à la population marginale et itinérante, un abus qui était totalement inefficace et

contre-productif. De plus, si tu fais partie de ceux qui sont pris dans l'interminable engrenage de la surjudiciarisation, tu peux contacter la Clinique Droits Devant pour tes tickets ou encore pour porter plainte en déontologie policière. Et si tu es en état de réinsertion régulière (c'est-à-dire avec un appartement et un contrôle sur ta consommation) et que tu as un nombre faramineux de contraventions municipales, parle-leur du programme PAJIC. Celui-ci consiste à rencontrer un procureur directement au RAPSIM et à négocier, selon ta situation, le retrait d'une partie ou de tous tes constats d'infraction, qu'ils soient déjà jugés ou pas. Pour ce qui est des citoyens de la ville de Québec, ils pourront enfin bénéficier, tout comme à Montréal, d'un tribunal adapté aux itinérants et aux personnes ayant des problèmes de santé mentale, et ce, dès 2013. Alors si nous voulons que les choses continuent à changer en notre faveur, ne restons pas assis. Luttons contre tout ce qui brime nos droits et libertés car c'est en étant unis que nous vaincrons! ■

Merci à Isabelle Raffestin de la Clinique Droits Devant du RAPSIM

¹DOCUMENT PROFILAGE SOCIAL ET JUDICIARISATION, PORTRAIT DES RECOURS, DES ABUS POLICIERS ET D'AUTRES AGENTÉS EN SITUATION D'AUTORITÉ, RAPSIM, NOVEMBRE 2012

Mumu,
INFOMANE À MONTRÉAL
ILLUSTRATION © Mumu
ILLUSTRATION © Mailhot



Source:

- Forum Opération Droits Devant, ABUS policiers et autres, DÉONTOLOGIE et autres recours : Pour ne pas rester les bras croisés.